

Parlement pour quoi que ce soit. Cela va bien plus loin que tout blanc-seing. Cela va bien plus loin que le bill sur les munitions et approvisionnements. Le ministre a le droit de nommer des régisseurs. J'ai parlé à certains des directeurs d'usines de production de défense, et ainsi de suite. Bien de ces gens-là n'étaient guère contents des régies. Si le ministre était un surhomme et pouvait agir comme régisseur lui-même, ce pourrait être différent, mais il nomme les régisseurs à son gré. Il n'entendra pas beaucoup de griefs au sujet du régisseur, de la part de l'industrie ou de ses employés, en ce qui concerne l'affaire des régies, car ces gens savent ce qui arrive quand ils trouvent à redire, ou autre chose du genre. Pour ce qui est de leur subsistance et de leurs bénéfices, ils dépendent des contrats qu'ils reçoivent du ministre de la Production de défense ou sur son ordre.

De plus, c'est le même ministre, mais un autre ministère, qui ont probablement eu quelque chose à voir avec la vente du blé et du beurre derrière le rideau de fer. On me dit,—je ne possède pas de renseignements authentiques là-dessus,—qu'à l'heure actuelle une transaction est en cours, en vue de la vente de marchandises derrière le rideau de fer, pour une valeur de 100 millions. S'il en est ainsi, j'y suis plus ou moins favorable. Nous sommes un pays producteur. Nous devons vendre sur les marchés qui s'ouvrent à nos produits quand nous le pouvons. Toutefois, si nous devons vendre à des pays derrière le rideau de fer, nous devrions vendre au comptant. Nous devrions nous montrer prudents quand il s'agit de consentir du crédit, nous souvenant de l'affaire des navires *Ming Sung*. Les navires et les sommes avancées ont été perdus.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je tiens à lui rappeler que ses propos ne se rattachent pas au bill à l'étude.

M. Hodgson: Monsieur l'Orateur, je crois m'y tenir tout autant que le chef du parti cécéfiste il y a quelques minutes.

M. l'Orateur: Le chef du parti cécéfiste parlait des diverses propositions avancées touchant la révision du bill et d'autres questions qui se rattachent à ce qu'il a appelé la fin du présent débat.

Je crois que si l'honorable député parlait des diverses propositions qui ont été formulées pour mettre un terme au débat, la Chambre lui accorderait autant d'attention qu'elle en a accordé au représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), au ministre de la Production de défense (M. Howe) ou au chef de l'opposition (M. Drew) qui ont parlé du même

sujet. Sauf erreur, l'honorable député a jugé bon de participer au débat à propos de la motion tendant à la deuxième lecture du bill. Il parle maintenant de divers marchés qui ont été conclus mais je ne crois pas que ceci se rattache au principe dont s'inspire le bill.

M. Hodgson: Je respecte toujours vos décisions, monsieur l'Orateur, mais je tiens à signaler que le chef du parti cécéfiste a eu la préférence sur moi lorsqu'il est s'agi de prendre la parole.

M. l'Orateur: L'honorable député ne devrait pas dire que le chef de la CCF a eu la préférence lorsqu'il s'est agi de prendre ici la parole.

M. Hodgson: Je lui ai cédé mon tour.

M. l'Orateur: L'honorable député est toujours prêt à rendre service et il faut lui savoir gré de ce qu'il a fait. Il l'a fait librement et ne devrait pas s'en plaindre maintenant. Il bénéficiera de la même latitude que le chef du parti cécéfiste.

M. Hodgson: Je respecte toujours vos décisions.

Des voix: Aux voix!

M. Hodgson: Certains libéraux se préoccupent de la mise aux voix. Je me sens très flatté aujourd'hui, les députés libéraux qui m'écoutent étant plus nombreux que ces quelques derniers jours. J'en suis très fier. L'amendement proposé par l'honorable député de Royal est ainsi conçu:

Que le bill n° 256 modifiant la loi sur la production de défense ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que le sujet en soit déferé au comité permanent de la banque et du commerce qui sera autorisé à faire une étude et à présenter un rapport sur l'à-propos

a) de placer le ministère de la Production de défense sur une base permanente et de conférer au ministère des pouvoirs qui devraient être de nature permanente; et

b) de conférer pour une période d'un an, ou tant qu'ils seront prorogés par le Parlement, les autres pouvoirs qui pourraient être strictement nécessaires en raison de la situation internationale.

Je ne trouve rien à redire à la proposition d'amendement. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement libéral ne peut l'accepter. Elle ne prévoit que très peu de modifications, la plus importante ayant trait à la durée de la mesure. Le chef de la CCF nous a parlé de la loi de 1935 et de la disposition limitant à un an la durée du blanc-seing prévu dans la loi adoptée à cette époque. La mesure devait être soumise au Parlement chaque année, mais celle que nous étudions en ce moment peut durer indéfiniment.

La *Gazette* de Montréal, numéro du 5 juillet, disait à propos du débat qu'il est malheureux que le ministre qui a si bien servi son pays en temps de guerre compromette